



Kilométrage falsifié / litige et escroquerie ?

Par **Albert_59**, le **21/10/2009** à **14:05**

Bonjour,

J'ai acheté un véhicule d'occasion sur un site d'annonce auprès une société A. Cette société A m'a orienté vers un importateur (société B). On m'avait promis le carnet d'entretien évidemment jamais reçu.

A la livraison du véhicule, j'ai pu démontrer par une expertise que le kilométrage compteur du véhicule était falsifié. La société B m'a donc remboursé intégralement compte tenu de l'annulation de la vente. Par contre, la société A refuse de me restituer une partie des 500 euros d'acomptes versés sous prétexte qu'un travail a été fourni et que des charges sociales ont été réglées. Le gérant propose de me rembourser à hauteur de 280 euros. Précision qui a son importance, je n'ai pas mandaté la société A pour faire une recherche de véhicule, j'ai répondu à une annonce bien précise pour l'achat d'un véhicule identifié avec un kilométrage précis. Je ne vois pas pourquoi je devrai rémunérer cette société A pour une prestation inexistante. Actuellement j'hésite à accepter les 280 euros au risque de tout perdre mais par principe, je compte exiger le remboursement intégral. Pouvez-vous me dire quelle est la procédure à suivre dans ce cas ? merci d'avance de vos conseils avisés. Cdlt,